



Mesot Roland

Classes relais du primaire : fréquentation et possibilité d'en ouvrir une dans le sud du canton

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

30.09.22

DFAC

Dépôt

Depuis l'automne 2018, les classes relais offrent une prise en charge et le maintien en scolarisation d'élèves en graves difficultés comportementales.

A ma connaissance, les classes relais du primaire (CR1) de notre canton, pour les élèves de 1H à 8H, sont situées en ville de Fribourg ou dans ses environs.

L'organisation et le financement du transport étant sous la responsabilité de la commune de domicile de l'enfant concerné, il apparaît clairement que les coûts engendrés pour les transports sont très différents entre une commune de l'agglomération fribourgeoise et une commune située dans une région périphérique du canton. Les communes éloignées sont péjorées.

L'impact du temps de trajet sur l'enfant ne doit pas être négligé, sachant qu'un enfant de 6 - 7 ans est amené à faire 3 à 4 fois par semaine le trajet de son domicile à Fribourg (depuis Châtel-St-Denis, 1 h 30 par jour minimum). Sous cet aspect, une classe relais primaire dans le sud du canton serait un plus pour les élèves qui fréquentent ces classes.

Cet état de fait m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Sur une année scolaire, quelle est la fréquentation des classes relais ? Quelle est la proportion d'élèves du sud du canton (Gruyère, Glâne et Veveyse) qui fréquentent une CR 1 ?
2. Ce nombre d'élèves des régions du sud du canton est-il suffisant pour envisager l'ouverture d'une classe relais dans cette région ?
3. Si la réponse à la question 2 est négative, une participation du canton aux frais de déplacement est-elle envisageable ?
4. Dans sa réponse à la question 2018-CE-16, le Conseil d'Etat mentionne 158 situations prises en charge durant l'année scolaire 2016-2017 par l'équipe pluridisciplinaire de l'Unité mobile. Quelle est l'augmentation, si augmentation il y a, des cas pris en charge pour les années suivantes ?

—